

Appel du muezzin interdit en Israël ? Comment ont-ils pu laisser construire 400 mosquées sur leur territoire ?

écrit par Christine Tasin | 4 décembre 2016



Comment les Israéliens qui ont payé et payent encore, chaque jour, un lourd tribut à l'islam, ont-ils pu laisser construire plus de 400 mosquées en Israël et à Jérusalem-est ?

Comment ont-ils pu, eux si avisés, si lucides, permettre à des hauts-parleurs de pourrir la vie de tous, et notamment des non musulmans, obligés ainsi de vivre à l'heure musulmane, à l'heure des prières musulmanes ?

«On ne peut pas dormir, on ne peut pas vivre, c'est impossible, les gens ici deviennent fous !», s'emporte Eli Ben Cheman (74 ans), du quartier de Pat. Ayelet Sadeh, 42 ans, raconte que son enfant n'arrive pas à faire la sieste et accuse les musulmans d'agir par malveillance.

Un pays en guerre depuis près de 70 ans contre des musulmans disant clairement qu'ils veulent sa perte s'est senti -cru ?

– obligé de respecter ses « minorités musulmanes » et de leur donner le droit de pratiquer leur système totalitaire chez eux montre clairement. Cela dit clairement quel système islamophile gouverne la planète.

Extraits d'un article de Libération

Un projet de loi en Israël veut interdire l'emploi de haut-parleurs tôt le matin et tard le soir alors que le «adhan» est récité cinq fois par jour, généralement via un système de sonorisation, pour appeler les musulmans à la prière.

Officiellement, le texte s'appliquerait à toutes les religions. En réalité, personne ne conteste qu'il ferait surtout taire les amplificateurs des mosquées: celles de la minorité arabe qui représente 17,5% de la population en Israël et qui est très majoritairement musulmane; et celles des centaines de milliers de Palestiniens de Jérusalem-Est.

En l'état actuel, le projet interdirait les haut-parleurs de 23H00 à 06H00.

Le gouvernement israélien est confiant, dit à l'AFP un responsable sous couvert de l'anonymat: la loi passera, «tout en protégeant la liberté religieuse de tous et le droit de tous à être protégés du bruit excessif». On ne touchera pas à l'esplanade des Mosquées, assure-t-il.

Mais avec plus de 400 mosquées en Israël et à Jérusalem-Est, selon des chiffres officiels israéliens, la loi serait dure à appliquer. «S'ils interdisent les prières, chaque maison deviendra un lieu de prière», menace Najih Qiraat. Les députés arabes israéliens disent avoir reçu la promesse que les églises lanceraient l'appel à la prière si les mosquées en étaient empêchées.

Lire l'ensemble de l'article ici :

http://www.liberation.fr/planete/2016/11/22/israel-un-projet-de-loi-sur-les-appels-a-la-priere-fait-polemique_1530077

Tout cela dit clairement à quel point l'UDC qui, en 2010, avait fait voter une loi anti-minarets en Suisse a vu clair.

L'appel à la prière relayé par haut-parleur c'est éliminer à des centaines de mètres alentour tout non musulman habitant

près des mosquées ou c'est le contraindre, de gré ou de force, à devenir musulman. Et c'est marquer le territoire.

Les musulmans ne s'y trompent pas qui parlent, bien évidemment, de racisme. Naturellement la loi concerne tous les édifices religieux, histoire de faire passer la pilule sans « discrimination ». Comme pour la « loi sur le voile » française, devenue « loi sur les signes religieux ». Tant les nations, prises au piège du discours droidelhomliste se sentent obligées de se dénoncer et ligoter elles-mêmes pour interdire ce qui tend à les faire disparaître.

Touchant à la corde sensible de la religion, le projet a provoqué de vives protestations chez les musulmans, constamment inquiets d'empiètements israéliens, notamment sur l'esplanade des Mosquées (ou al-Aqsa), troisième lieu saint de l'islam également révérend par les juifs comme le mont du Temple.

Le texte a reçu en novembre le feu vert d'une commission gouvernementale. Il a été bloqué à la dernière minute avant sa présentation au Parlement, paradoxalement à l'initiative d'un ministre juif ultra-orthodoxe. Il s'alarmait que la loi ne se retourne contre les juifs et l'usage de la sirène pour inviter les juifs au shabbat, le repos hebdomadaire.

Le sort du texte est incertain. Réduire le volume des appels à la prière musulmane n'est pas une idée nouvelle en Israël. Elle s'est heurtée aux objections constitutionnelles et à la sensibilité de l'affaire.

Cette fois, le projet a franchi, au moins provisoirement, une commission ministérielle et a le soutien du Premier ministre Benjamin Netanyahu.

«Israël a bien l'intention de protéger ceux qui souffrent du bruit excessif de ces messages. C'est comme ça aussi dans de nombreuses villes européennes et en de nombreux endroits dans le monde musulman», a-t-il dit.

Le député Moti Yogev, promoteur du texte, assure que le volume de l'adhan dérange des centaines de milliers de personnes. Il dit aussi que, dans certains cas, les haut-parleurs diffusent des propos haineux.

Une proposition de loi visant à interdire l'amplification de l'appel du muezzin à

Jérusalem-Est et dans plusieurs autres villes mixtes doit être examinée ce mercredi par la Knesset.

De notre correspondant à Jérusalem

La mosquée Abou-Obeida, encastrée dans une ruelle du camp de réfugiés palestiniens de Shuafat (Jérusalem-Est), ne paie pas de mine. Mais ses puissants haut-parleurs incommode tellement les colons de Pisgat Zeev que le gouvernement israélien a décidé de les faire taire. Il a adopté le 13 novembre un projet de loi visant à interdire l'amplification de l'appel à la prière qui, sauf contretemps, doit être examiné ce mercredi par la Knesset.

« Cette distinction injustifiable montre qu'il s'agit clairement d'une loi islamophobe dont le vote risque d'attiser les tensions interreligieuses »

Azzam al-Khatib, directeur de la fondation islamique jordanienne (Waqf)

<http://www.lefigaro.fr/international/2016/11/21/01003-20161121ARTFIG00280-israel-veut-mettre-en-sourdine-l-appel-a-la-priere-des-mosques.php>

Et, bien entendu, cela amène de l'eau au vin arabo-musulman :

Un député arabe israélien : « **Si les Juifs sont dérangés par l'appel du muezzin qu'ils retournent d'où ils viennent** »

Ce texte, élaboré par des députés du parti HaBayit HaYéhudî (le Foyer juif), doit être voté en trois lectures par la Knesset, le parlement israélien, avant d'être appliqué.

Le Premier ministre israélien [Benjamin Netanyahu a exprimé son soutien à ce projet](#).

« Je ne peux pas compter le nombre de fois où des citoyens se sont adressés à moi (...) pour se plaindre du bruit et des souffrances causés par le bruit excessif des appels à la prière », a affirmé le dirigeant israélien lors du conseil des ministres.

<http://www.lemondejuif.info/2016/11/depute-arabe-israelien-juifs-deranges-lappel-muezzin-quils-retournent-dou-viennent/>

Une mosquée de la ville de al-Ludd (Lod) a reçu pour la première fois, lundi, une amende de 200 euros envoyée par la municipalité israélienne, pour le son du muezzin lors des appels à la prière, considérés comme une « pollution sonore ».

Ceci intervient après un projet de loi appuyé par Netanyahu qui prévoit d'interdire

les hauts parleurs « dans toutes les mosquées en Israël ».

Non seulement le gouvernement israélien se moque ainsi des 20 % de ses citoyens israéliens qui sont musulmans, mais comme Israël n'a jamais déclaré ses frontières et a annexé illégalement Jérusalem Est, la décision concerne en réalité bien plus que la liberté de culte en Israël.

<http://oumma.com/223949/israel-premiere-amende-a-une-mosquee-appel-a-priere>

On peut supposer et espérer que, malgré tout, la loi ira jusqu'au bout . Mais ce ne sera pas la fin des difficultés, puisque des prêtres chrétiens ont annoncé que si les mosquées ne pouvaient plus appeler à la prière à renfort de hauts-parleurs, les églises le feraient pour elles...

Certains marchent sur la tête, en attendant que leurs amis la leur coupent.

D'ailleurs pourquoi tout ce bruit pour rien ? Il suffit d'interdire, tout simplement, l'appel du muezzin qui n'est qu'une occupation de plus. Les musulmans savent qu'il doivent se lever et prier à heures fixes, nul besoin d'un réveil par haut-parleur à l'heure où tous les musulmans ont radio-réveil et smartphone, non ?